Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231225-DE

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023_12_25

Modification de l'avance du BP au BA Valliquerville

Par délibération du 8 février 2023, la Communauté de Communes a créé un budget annexe dédié à l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de Valliquerville.

Lors de la séance du 13 avril 2023, le Conseil Communautaire a décidé de verser une avance de 3,5 M€, afin de financer les coûts d'acquisition et de viabilisation des terrains de la zone.

Néanmoins, suite à la loi climat et résilience et sa déclinaison de l'objectif ZAN dans les documents d'urbanisme d'une part et à des demandes d'implantation portées par des projets industriels nécessitant des tailles de parcelles importantes d'autre part, il est proposé de revoir les modalités de réalisation et le découpage de l'extension du parc d'activités de Valliquerville. Ces nouvelles modalités prévoient dans un premier temps la réalisation uniquement des acquisitions via l'EPFN, du diagnostic archéologique, des sondages liés aux indices de cavités et autres études techniques complémentaires qui seraient nécessaires (découpage, relevé topographique...).

Il est donc proposé de verser une avance de 500 k€ permettant de couvrir ces frais, hors frais éventuels liés à une éventuelle prescription de fouilles.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2023_02_06 du 8 février 2023 portant création d'un budget annexe dédié à l'aménagement de l'extension de la zone d'activité économique de Valliquerville,
Vu la délibération n° 2023_04_23 du 13 avril 2023 adoptant les budgets primitifs 2023 du budget principal et des budgets annexes,
Vu la délibération n° 2023_04_ 26 du 13 avril 2023 approuvant le versement d'une avance initiale d'un montant de 3,5 M€ au budget annexe "ZAE Valliquerville Extension" par le budget principal,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231225-DE

Paraphe : _____

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'abroger la délibération n° 2023_04_26 du 13 avril 2023 fixant à 3 500 000 euros le montant de l'avance initiale versée par le budget principal au budget annexe « ZAE Valliquerville Extension ».

2. - De fixer à 500 000 euros (cinq cent mille euros) le montant de l'avance initiale versée par le budget principal au budget annexe « ZAE Valliquerville Extension ».

3. – D'arrêter les modalités de remboursement suivantes :

- Remboursement du montant de l'avance sans intérêts,
- Périodicité du remboursement de l'avance : en une seule fois ou par acomptes en fonction des possibilités financières du budget annexe,

4. – Dire que les crédits correspondants sont inscrits en dépenses d'investissement au chapitre 27 « autres immobilisations financières » du budget principal et en recettes d'investissement au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » du budget annexe « ZAE Valliquerville Extension ».

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Sylvain GARAND

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
YVETOT NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS
Jusqu'à la délibération n° 17,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,

Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231225-DE

Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,

Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 18,
M. Laurent BENARD,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Martine LEBORGNE
Représentée par M. Dominique MACE,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Sylvain GARAND,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

M. Christophe ADE
Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Françoise BLONDEL
Représentée par Mme Virginie BLANDIN
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Sandrine NORDET,
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231225-DE